

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : MIDREVAUX MOTO CLUB

E-mail : richaume.denis@neuf.fr

Téléphone : 06 88 78 72 67

Organisateur technique : RICHAUME DENIS

N° d'épreuve FFM : 345

Date : 10/09/2023

Lieu : CIRCUIT DU LEMONT MIDREVAUX 88

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	JACQUEL THIERRY	Licence : 013280
Président du Jury ou Arbitre*	ROSSI MARIO	Licence : 021299
Membre du Jury	DENIS PHILIPPE	Licence : 338948
Membre du Jury	GROSLEVIN OLIVIER	Licence : 160158
Commissaire technique responsable	WALEK PATRICE	Licence : 106239
Responsable du chronométrage	CASSIN CLOE	Licence : 266214

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50cc	6	9	50cc	25 euros
65cc	7	11	65cc	25 euros
85cc	9	15	85cc 2T, 150 4T	25 euros
Ligue 125cc	13		125cc 2T	45 euros
Ligue 250cc/450cc	13*		125cc 2T à 450cc 4T	45 euros
Trophée 250cc	15		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	45 euros
Trophée 450cc	15		300cc 2t, 350cc 4T, 450cc 4T	45 euros
Trophée Féminines	13*		125cc 2T à 450cc 4T	45 euros
Trophée Vétérans Grand Est	40		125cc 2T à 450cc 4T	45 euros

(13*: 13 ans=125cc 2T et 15 ans<125cc 2T)

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR LETSCHER Benjamin		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	NEUFCHATEAU 88300	Temps de trajet (en min)	15

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	CIRCUIT DU LEMONT	Longueur du circuit	1560
Adresse	MIDREVAUX 88630	Largeur minimum de la piste	6
		Largeur de la grille	35
		Longueur de la ligne droite de départ	80
		Nombre d'OCP*	15
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **14-04-2023**
Le Président Denis RICHARTE
MIDREVAUX MOTO CLUB
2, Chemin du Rendez-vous
88630 MIDREVAUX

VISA DE LA LIGUE

DATE: **16/06/2023**
P.O. M.COSTITCH
LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
18, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03 83 18 87 68

VISA DE LA FFM

DATE: **19/06/2023**
NUMÉRO: **23/0631**

